

# SNITM/FO

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2010

Serge Taboulot (Dijon) représentait le SNITM-FO à ce conseil.

Avant l'adoption de l'ordre du jour, le PDG fait son rituel tour d'actualités des 2 derniers mois en évoquant directement :

- Le programme Météosat Troisième Génération approuvé tout récemment au dernier conseil d'Eumetsat
- Les événements du Var du 15 juin et, suite à une visite du chef de l'Etat, les « pistes de progrès » à l'étude actuellement : avec le projet Rythme de radar en bande X qui avance bien, on pourrait envisager d'aller au delà de la vigilance départementale à échéance 24h grâce à AIGA, sur l'idée d'avertissements de Prévision Immédiate complémentaires à destination des communes dans le cas de dépassement de certains seuils de précipitations, basés sur les durées de retour. Le plan du gouvernement est en cours d'élaboration (*NB : mais lorsqu'on souligne la contradiction de cette demande sociale légitime avec la baisse des moyens, illustrée par la fermeture du CDM du Var, le silence radio devient la réponse officielle...*)
- Les suites des conséquences pour l'aéronautique du volcan islandais avec un dernier Retex le 8 juillet
- La tendance des prévisions saisonnières qui confirment un risque élevé de canicule cet été
- Le prix Norbert Gerbier - Mumm décerné à une publication avec des auteurs français dont nombre de météo
- Le lancement du site Internet météo éducation
- Le démarrage du projet « calcul 2013 » (cf. point 3)
- Un nouvel audit de l'établissement par la Cour des Comptes, qui va nous envoyer incessamment 4 contrôleurs...

**Le SNITM-FO a profité de ce conseil d'administration pour distribuer, en primeur avant l'envoi à la presse, un communiqué dénonçant la décision prise au dernier conseil de changer le palier tarifaire des kiosques. Nous rappelons un fait : ceci induit le triplement du coût d'un appel de 2mn !**

Notre objectif est simple : seule une indignation médiatique est désormais susceptible d'annuler cette décision aux conséquences potentielles désastreuses et inestimables à ce jour... Si la chance que les médias s'emparent vraiment du sujet est mince, le SNITM-FO se serait senti coupable de ne rien tenter ! Voir notre communiqué de presse en fin de ce document. Le SPASMET de son côté a distribué 4 dossiers très bien argumentés sur l'avenir de la climatologie et la prévision locale, marine, aéronautique.

*Notre seul recours est de prendre à témoin l'opinion publique... C'est dire la qualité actuelle du dialogue entre la Direction et le personnel !*

### **Délibération sur les marchés publics :**

Un seul marché à l'ordre du jour, avec une Commission Consultative des Achats qui ne s'est réunie qu'au téléphone, et une présentation des plus succinctes sur les marchés de télécommunications fixes en T2 (accès primaires pour les grands sites de Toulouse, Paris, DIRs etc.) et en T0 pour tous les autres sites. A part le fait que les sociétés retenues jusqu'à octobre 2012 sont Completel pour le 1<sup>er</sup> lot et SFR pour le second, assorti des montants respectifs maximaux de ces marchés, rien d'autre n'est disponible dans nos documents préparatoires.

*Notre avis : une CCA qui ne se réunit plus, et dont le président n'est pas présent à ce conseil, des éléments de comparaison avec les précédents marchés inexistant au départ, tout juste glissés de manière incomplète en fin de réunion car personne n'avait cela en tête... Les administrateurs dont le rôle théorique est d'approuver ce type de décisions financières sont extrêmement bien informés... Nous nous abstenons traditionnellement pour les délibérations sur les marchés, mais il y avait ici vraiment de quoi !*

**VOTE : Ce marché a été adopté avec 11 voix favorables (dont Spasmet et CFDT-météo) et 2 abstentions (SNM-CGT et SNITM-FO)**

## **Espace Clément Ader pour le super calculateur :**

Le directeur adjoint, Alain Ratier, expose ce projet qui consiste à trouver une future structure d'accueil, à l'horizon 2013 et pour 15 à 20 ans, pour notre futur super-calculateur. Les besoins de Météo-France semblent cohérents avec l'opportunité du projet « Toulouse Campus » : l'Etat et les collectivités territoriales (Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Ville de Toulouse et communauté d'agglomération du SICOVAL) se sont associés dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région pour de grandes opérations immobilières cofinancées, dont la construction d'une salle de calcul, au sein de l' « Espace Clément Ader », prévue sur le site de Montaudran (proche banlieue SE de Toulouse). Météo-France a donc proposé de participer à ce projet à hauteur de 6,5 M€ avec une installation prévue au plus tard dès janvier 2013, avec la contrainte calendaire de la fin du marché NEC actuel. L'avantage est bien sur la mutualisation de l'investissement avec les besoins similaires du Pôle Régional Enseignement Supérieur « Université de Toulouse », auquel on ajoutera une participation substantielle du FEDER (fonds européens). L'élément qui est mis en avant pour cette décision est le coût d'une construction équivalente sur la météopole, qui est estimée à environ 13 M€.

*Notre avis : face à une forme d'autosatisfaction générale, le SNITM/FO est intervenu pour rappeler que l'établissement se trouve dans la situation d'une association un peu contrainte et forcée parce qu'il n'a pas été antérieurement suffisamment prévoyant ! Les besoins en infrastructure de centre de calcul étaient en théorie assez bien prévisibles depuis plusieurs années. Si nous n'avons sur le fond aucun a priori négatif à cette association d'organismes publics pour accueillir à meilleur coût nos futurs moyens de calcul, nous avons insisté sur le fait que la résolution qui nous était proposée n'était qu'une sorte d'accord de politique générale. Le seul point positif est de réaffirmer auprès des interlocuteurs politiques locaux notre ancrage toulousain. Mais pour décider vraiment de l'intérêt de Météo-France à installer ses moyens de calculs à Montaudran, encore faudrait-il avoir des réponses à des questions de base : quels sont les vrais risques liés à un éventuel dérapage temporel du projet (la fin des contrats NEC est une épée de Damoclès !) ? Quels surcoûts d'exploitation seront induits par cet éloignement, quelles seront les solutions adoptées pour le pupitrage des machines (depuis la météopole ou à Montaudran), où seront implantées les machines d'archivage ? Y aura-t-il des incidences sur la sécurité informatique, sur la sécurisation physique des sites de Montaudran ou de la Météopole ? La seule réponse est de nous dire que tout cela doit être traité par le projet Calcul 2013. Et ce n'est pas une question de la CFDT restée sans réponse claire sur un contentieux au sujet des terrains de Montaudran devant le tribunal administratif qui sera de nature à rassurer le personnel !*

*A notre avis, il y a des principes minima qui auraient dû nous être confirmés pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur la participation de Météo-France à ce projet : être au moins certains que le projet réponde bien pour 15 ou 20 ans à nos besoins, et aussi qu'il ne nous coûtera au final pas plus cher en investissements + surcoûts de fonctionnement qu'un investissement sur le site de la météopole ! Notre avis ne signifie donc pas que nous sommes opposés au projet, nous pensons simplement qu'il était impossible ce 2 juillet de s'engager sur un dossier où tout n'est qu'incertitudes. Nous prenons acte des paroles du PDG qui convient de certains flous et s'engage à présenter dès que possible au conseil les déclinaisons précises de cet accord, mais nous votons contre essentiellement pour dénoncer :*

- *L'incroyable imprévoyance qui nous a conduit à ne plus avoir d'autre choix que cette association plutôt risquée : nous perdrons ainsi la maîtrise complète de l'outil indispensable au cœur du métier !*
- *Les incertitudes qui pèsent sur les choix techniques d'implantation d'activités induites (pupitrage, archivage, liaisons fibre optique) et donc sur le devenir des personnels toulousains directement impliqués.*

**VOTE : La participation de Météo-France est adoptée par 9 voix pour (Etat), 5 abstentions (Spasmet, CFDT et CGT) et 1 contre (FO)**

## Réhabilitation de la station de Calvi

Le PDG présente lui-même ce projet théoriquement destiné à clore un long historique au sujet de l'implantation de la station météo sur l'aérodrome de Calvi. Il en présente les grandes lignes (réhabilitation de locaux historiques par la CCI de Haute Corse avec participation de Météo-France aux investissements et loyers ultérieurs). Toutefois, il montre rapidement des réticences face à un engagement qui ne comporte pas de limites financières claires quant à la participation de l'établissement, mais se base uniquement sur une estimation du coût des travaux auxquels MF participerait.

L'adjointe du Contrôleur Financier Central renchérit immédiatement en indiquant les grandes réserves du CFC face à la signature d'un accord uniquement basé sur un coût estimatif non limité en montant. Chacun comprend rapidement que ce dossier est donc bloqué en l'état par le Contrôleur Financier et qu'il conviendra de le renégocier. Le PDG est aidé par le représentant des armées qui suggère que l'armée pourrait étudier une autre solution si la CCI de Haute Corse se montrait intraitable... ! F. Jacq finit par recueillir l'unanimité du conseil sur l'idée d'une renégociation plafonnée de la participation de MF aux travaux de réhabilitation. Il n'y a donc pas eu de vote sur ce sujet.

*Notre avis : le blocage du Contrôleur financier est logique vis à vis de son rôle de garant de l'orthodoxie financière des engagements de l'établissement. Notons encore une fois que c'est un dossier mal ficelé qui nous a été soumis ! Sur le fond du sujet, nous ne pouvions qu'être favorables à un projet qui pérennise enfin l'implantation de la station aéronautique de Calvi. Cette N<sup>ième</sup> péripétie d'un dossier dont l'historique a maintenant plus de 10 ans n'est guère rassurante pour le personnel, auquel nous réaffirmons notre soutien en espérant que ce dossier revienne au plus vite devant ce conseil avec les aménagements demandés par le Contrôleur Financier.*

## Bilan d'étape du Contrat d'Objectif et de Performance

C'est la Directrice de la stratégie qui s'évertue à donner en 20 mn une vision positive des réalisations à mi-parcours de ce COP 2009-2011, au travers force bons indicateurs et jalons réalisés... Il n'y aurait que les recettes commerciales qui pèchent un peu, mais c'est la crise !

*Notre avis : contrairement à cette présentation illustrant parfaitement le mélange « autosatisfaction et langue de bois », les débats qui ont suivis s'orientent vite vers des critiques de fond, sur les indicateurs parfois bidons, les réalités déformées (Généralisation Télé et Web Conférence... Vous les avez vus, ces nouveaux outils, vous ? Ou renforcement des moyens d'observation : pas un prévisionniste qui n'ait ressenti l'hiver dernier ces fabuleux progrès avec une totale incapacité à savoir vraiment où il a neigé et surtout quelle quantité !)*

*Le SNITM-FO est intervenu logiquement sur la partie volet social, avec les améliorations statutaires prévues pour les ITM comme les TSM qu'il avait à l'époque fait l'effort d'approuver car la plupart des mesures prévues allaient dans le sens de nos revendications. Nous avons clairement exprimé que les engagements pris dans ce contrat d'objectif ne valaient rien ! En effet, les améliorations statutaires prévues au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les ITM tardent à venir, et celles annoncées au 1<sup>er</sup> août 2010 pour les TSM sont actuellement au point mort, avec l'impression que quelqu'un a volontairement cassé la pédale d'embrayage...*

*Le PDG reconnaît des soucis évidents, veut bien assumer le procès en incompétence de mise en œuvre. Mais il insiste aussi sur le contexte très difficile aussi bien pour tous les établissements publics français que pour toutes les autres météo européennes : « c'est compliqué pour tout le monde » ne suffit pas à faire oublier aux météo que des engagements écrits ne sont toujours pas tenus. Compatir ne suffit pas : à ceux qui évoquent légitimement une « clause de revoyure », notre direction répond qu'elle n'est pas prévue dans le COP !!.*

*Autrement dit : il était prévu d'améliorer un peu votre sort, avec des mesures statutaires, donc plutôt solides. Mea culpa, nous n'avons pas su mettre en œuvre... Franchement désolé. Pour nous faire pardonner ? Euh...mais au fait, nous n'avons promis aucun rattrapage et la météo est financièrement autant en crise que le budget de l'Etat (avec une magnifique tirade du représentant du budget...). Donc finalement, circulez, y a plus rien pour vous !*

***C'EST INADMISSIBLE, le personnel ne peut plus faire confiance à la Direction et saura sans doute réclamer son dû le moment venu... Dans le même temps, le décret modifiant le premier grade du statut des Ingénieurs des Travaux Géographiques (à l'identique de ce qui est prévu pour les ITM) est sorti au JO le 13 juin ! Cherchez l'erreur...***

## **Information sur la réorganisation territoriale**

C'est au tour du Directeur Adjoint chargé des Services Régionaux de présenter le même document que celui porté 3 jours plus tôt devant le CTP Central. On y apprend que les 14 CDMs de 2012 (et les 4 stations oubliées dans ce papier d'ailleurs, de pire en pire !) ferment toujours (malgré l'avis défavorable donné par la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics de l'Allier...). Les 12 CDMs et la station programmés en 2013 sont également confirmés, ce dont la direction se félicite en disant qu'elle va pouvoir saisir les préfets concernés (justement pour demander éventuellement l'avis de cette commission).

Enfin, les perspectives pour 2014 « pourraient » concerner 6 départements avec la fermeture de Blois (Loir-et-Cher), Lons-le-Saunier (Jura), Alençon (Orne), Cognac (Charente), Niort (Deux-Sèvres) et St-Girons (Ariège).

*Notre avis : il n'est pas inutile de rappeler ici que le SNITM-FO s'oppose toujours farouchement à cette réorganisation territoriale. Même si l'espoir est mince, nous considérons que tant qu'un CDM ou une station n'est pas fermé, il reste une chance de le ou la sauver. Mais il est clair que le rouleau compresseur de cette réorganisation continue à écraser le personnel en place de manière indigne, en parlant aux agents concernés d'écoute et de traitement individuel, au cas par cas, etc... On déstabilise de fait encore plus des collègues démotivés, déboussolés, parfois même en plein désarroi : on leur signifie bien leur impuissance face à leur devenir en l'absence de garanties collectives solides, démolies par la scandaleuse loi de mobilité des fonctionnaires !*

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010 à Paris (ou à St Mandé ?).

La commission des produits et services se réunira la veille ; nous avons d'ores et déjà demandé à ce qu'on évoque les services commercialisés par toutes les filiales, ainsi qu'un premier bilan à chaud du démarrage du nouveau palier tarifaire des kiosques (en espérant que ça n'ait pas lieu !).



# SNITM-FO

Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens de la Météorologie

Toulouse le 1<sup>er</sup> juillet 2010

Communiqué de presse

## Météo-France triple le prix de ses services... !

Le Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens de la Météorologie – Force Ouvrière dénonce une augmentation exorbitante et totalement injustifiée des services téléphoniques de Météo-France, ainsi que les conséquences prévisibles de cette décision pour le service public français de météorologie.

*La direction de Météo-France a décidé\* d'augmenter les tarifs de ses services de diffusion des prévisions météo téléphonées : les « 3250 » ou encore « 0892 68 02 xx » (xx étant le numéro du département) vont ainsi passer de 0,34€/mn actuellement à 1,35€ au décroché plus 0,34€/mn dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain.*

Sous des prétextes très discutables comme :

- « les services kiosqués de Météo-France font partie du domaine concurrentiel » : le SNITM-Force Ouvrière conteste fortement cette affirmation, car ces services viennent encore de démontrer leur pertinence et leur utilité pour tous les citoyens en apportant un maximum de **précisions locales** dans les situations météorologiques dangereuses et même dramatiques comme la tempête Xynthia ou les inondations de Draguignan.
- « le prix actuel de ces services téléphoniques (0,34€/mn) n'a pas évolué depuis 1994 » : en réalité la part reversée par l'opérateur téléphonique à Météo-France pour ce service n'a cessé d'augmenter car le coût des télécommunications a fortement diminué.
- « l'hypothèse d'une perte d'audience moyenne de 30% » : affirmation totalement invérifiable car aucun fournisseur de service téléphonique n'a l'expérience d'un changement tarifaire couplé avec un changement de numérotation ... Car en plus de l'augmentation tarifaire, les numéros d'appel vont changer ! Sur ces hypothèses et compte tenu de l'annonce légale désormais obligatoire du tarif avant d'accéder au service, le SNITM-FO pronostiquerait plus volontiers une perte d'audience de 70% !

*Ainsi, avec l'hypothèse très réaliste d'un appel de 2 minutes, cela conduit à une évolution du coût de l'appel de 0,68€ à 2,03€, soit une augmentation de... 198%. Bref, un triplement du coût, alors que la seule évolution réelle du service est le passage des prévisions à 9 jours au lieu de 7 !*

**Le SNITM-FO dénonce cette augmentation totalement scandaleuse pour les usagers d'un service proposé par un établissement ayant pour mission principale un service public, donc a priori accessible à tout le monde. Cette augmentation nie également le rôle réel de ce service qui diffuse une météo locale précise complémentaire au service public de vigilance pour les couleurs orange ou rouge, voire jaune.**

\* *Vote d'une résolution en ce sens au Conseil d'administration de l'établissement public Météo-France en date du 30 avril 2010*



# SNITM-FO

Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens de la Météorologie

.... Mais si ce n'était que cela... !

Il faut en effet estimer à leur juste mesure les **impacts réels de cette hausse inimaginable** :

- une étude de 2008 le prouve : **les usagers les plus fidèles de ces services météo par téléphone sont en fait des agriculteurs et des artisans des départements ruraux**. Vont donc payer le prix fort les usagers (et contribuables !) des mêmes zones rurales que Météo-France a décidé de désertier à partir de 2012, au mépris de la qualité du service public comme du personnel en place.\*
- le SNITM-FO pense que cette hausse tarifaire exagérée se traduira par une perte d'audience bien supérieure aux prévisions de la Direction Commerciale de Météo-France. Ainsi, multiplier par 3 le tarif du service alors qu'il est probable que l'audience soit réduite à même proportion, voire pire, laisse le personnel perplexe sur la rentabilité financière finale ! Et donc sur la volonté réelle du maintien de ce service téléphonique, fruit actuel du travail d'un service public météorologique de proximité, le seul susceptible de relayer efficacement les alertes en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Un seul exemple: le centre départemental du Var à Toulon doit fermer, alors que la catastrophe de Draguignan devrait au contraire nous faire réfléchir aux moyens d'améliorer la pertinence et la précision géographique de la vigilance orange décrétée à 600 km de là !

**Le Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens de la Météorologie – Force Ouvrière** dénonce le triplement des tarifs des services téléphoniques, augmentation qui touche de plein fouet les professions agricoles et artisanales, et donc principalement les départements ruraux.

Il reste farouchement **attaché à un service public météorologique de proximité et de qualité qui passe au minimum par le maintien des centres météo dans chaque département et par l'annulation de cette décision tarifaire scandaleuse** qui a sans doute pour objectif d'augmenter les fermetures des centres départementaux et territoriaux !

Contacts presse du SNITM/FO pour tous renseignements complémentaires sur ce sujet :

**SNITM – FO : 05 61 07 96 88**

**Serge Taboulot – élu au conseil d'administration : 06 62 12 61 75**

\* Le SNITM-FO rappelle que dès 2012, Météo-France ferme 18 centres à Ambérieu, Vichy, Chartres, Melun, Le Bourget, Saint-Quentin, Evreux, Bar-le-Duc, Epinal, Belfort, Saint-Brieuc, Quimper, Carcassonne, Figari, Mont-Aigoual, Brive, Millau et Guéret. En 2013, ce seront Le Puy, Auxerre, Grenoble-Saint-Geoirs, Charleville-Mézières, Colmar, Vesoul, Laval, Saint-Auban, Mende, Carpentras, Bergerac, Gourdon et Montauban. Et rapidement ensuite, il restera encore 18 sites à fermer, dont certaines villes d'importance comme Saint-Etienne, Le Mans, Pau, Toulon, Chambéry, Orléans, etc. !